

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 FEVRIER 2016 À 18H30
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille seize le vingt-trois février, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Roland GOGUERY, Nadine MOREAU, Didier GUICHARD, Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT, Nathalie BERNIOT, Bertrand TISSIER, Marc BELLENGER, Sophie SARIAN, Marc SOUDY, Sandrine FLOUZAT, Bernard BOURDU, Stéphanie DEDION, Oliver GALOPIN, Béatrice RATELET, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Anne-Marie FERREIRINHO, Coralie DEROCHE, Patrick SEGAUD, Laetitia PREVOST.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Delphine SIAB, Stéphanie LHOSTE, Laurent GOSCINSKI, Pascal GOUDY.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Delphine SIAB, Stéphanie LHOSTE, Laurent GOSCINSKI, Pascal GOUDY.

Ont donné Pouvoir : Laurent GOSCINSKI à Sophie SARIAN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016 a été approuvé à l'unanimité.

**VIE MUNICIPALE ET LOCALE
Gérard SANTOSUOSSO**

**THÈME LE CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire**

Evolution du statut de l'élu et délibération en découlant sur les indemnités du Maire et des élus

Délibération adoptée à l'unanimité

Conformément à ses articles 3 et 18, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice des mandats locaux, a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des Maires.

Le Conseil municipal après avoir délibéré A **ABROGÉ** la délibération du 18/04/2015 pour la remplacer par la présente délibération ; A **FIXÉ** avec effet au 1^{er} janvier 2016, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux comme suit :

Maire :	44.00 % de l'indice 1015
Adjoints :	17.60 % de l'indice 1015
Conseillers municipaux délégués :	4.80 % de l'indice 1015

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget communal et **TRANSMET** au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et les tableaux ci-après récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Modification portant sur les Contributions 2016 du SDE 18

Délibération adoptée à l'unanimité

Considérant que la ville de Trouy fait partie des Collectivités adhérentes au SDE 18 et qu'elle lui a transféré la maintenance et les travaux d'éclairage public. Le Conseil municipal A **APPROUVÉ** les contributions 2016 énumérées dans le tableau récapitulatif ci-après, lesquelles seront imputées sur le Budget communal primitif 2016, section de fonctionnement, article 6554.

APPLICATION POUR LA VILLE DE TROUY
(Population totale : 4 010 habitants au 1^{er} janvier 2016)

Intitulé contribution	Application pour Trouy		Prix unitaire
De base au titre compétences obligatoires	Oui		1 € / habitant par an
Compétence optionnelle « éclairage public »	Oui		2 € / habitant par an
Numérisation DU Cadastre et SIG	Oui selon forfait complet		0.50 € /habitant par an
Maintenance éclairage public	Oui 846 lanternes simples 12 lanternes doubles 0 lanternes triples et + 13 éclairages à LED		Forfait 20.00 € Forfait 18 € Forfait 16 € Forfait 5 €
Compétence optionnelle « éclairage public allégé »	Non		
Diagnostic éclairage public	Oui	En fonction des demandes de travaux de la Ville	50 %
Programme REVE	Oui, limité à 30 000 € de travaux	En fonction des demandes de travaux de la Ville	70 %
Maîtrise énergie	Non		

Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Délibération adoptée à l'unanimité

En ce qui concerne la Commune, trois blocs de dépenses ont été identifiés :

- **Les dépenses dites incontournables ou de priorité très élevée :**
 - Programme « voirie » 279 019 € : sécurisation route de Châteauneuf, entrée Trouy RD31 et RD73, coussins berlinois rues du Lac et du Château Gaillard, arrêt de bus route de la Chapelle, réfection canalisation EP effondrée rue du champ du Puits, nettoyage et sécurisation de la Trouée verte ; renouvellement du mobilier urbain, signalisation et plantations ; travaux d'aménagements et de rénovation diverses ; études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour voiries diverses et PAV.
 - Les bâtiments commerciaux 86 349 € : travaux de réfections sécuritaires au Château Rozé (toiture et réseau électrique), travaux de rénovation et d'aménagement : - CDL (remise en peinture et revêtement mural rafraîchissement sanitaires, élagage et clôture, - Mairie : démolition cheminée, 2ème tranche de réfection des gouttières, sortie de ventilation sanitaires, - Bibliothèque : 1ère partie de travaux de rénovation (carrelage, huisseries...), - Centre Culturel Trouy Nord : remplacement chauffe-eau.

- Programme « équipements municipaux dont foncier » 65 211 € : Renouvellement des matériels espaces verts et secteur technique ; Equipements divers parc automobile ; Mobilier, matériels parcs informatiques (dont vidéo projecteur mobile multi usage), équipements électroménagers et matériels divers (dont renouvellement des décorations de Noël) secteurs administratif, enfance, petite enfance et jeunesse ; Nouveau site internet de la ville ; Nettoyage du parc boisé et clairière du « Domaine Rozé »
- Programme « Espace Jean-Marie Truchot » 3 179 € : Equipements divers liés aux structures de l'EJMT (tables + chaises + drapeaux...) ; 1ère partie de travaux de sécurisation extérieure de l'EJMT (jambage cuisine) ; 1ère partie de travaux d'isolation par remplacement des huisseries.
- Programme « Ecoles » 48 010 € : Travaux de rénovation de la toiture de l'école primaire du Bourg en sa 2ème tranche ; Equipement bureautique et informatique de renouvellement aux écoles ; 1ère tranche de renouvellement des aires de jeux publics extérieures aux écoles ; Equipement électro-ménager et divers de renouvellement aux écoles ; Travaux de rénovation et d'aménagement tels que : clôture rigidifiée rue Louise Michel pour écoles du Bourg et anti-pince doigt pour sanitaires de l'école primaire des Talleries.
- Programme « Eclairage public » 36 867 € : Poursuite des travaux d'aménagement et rénovation sur réseaux d'éclairage public, plan « REVE » : Remplacement de 19 coffrets électriques Bourg et Talleries Réparation de candélabres EJMT + rue des Acacias ; Rénovation – extension rues Jean Moulin, Paradis, Marjolaine, Saint Joseph et Pré aux Anes.
- Programme « structures sportives du foot et autres » 20 662 € : Création d'une aire de pétanque sur Trouy Bourg ; Réfection sécuritaire de la clôture extérieure des cours de tennis.
- Programme « Cimetière-Eglise » 15 184 € : Projet d'aménagement d'un columbarium ; 1ère tranche de travaux de consolidation du mur intérieur du cimetière ; Création d'une rampe amovible pour accessibilité handicapés à l'église.

Ce qui constitue un total de dépenses incontournables de 614 483 €, dont 114 239 € constituent d'ores et déjà des crédits de report issus du budget 2015. Afin de financer la totalité de ce premier bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur les recettes :

- DETR 2015 assurée pour réfection de toiture à l'école élémentaire du Bourg	15 114 €
- Subventions assurées Parc et prairie Rozé (fond de concours, CRA3G)	89 601 €
- Plan départemental de sécurité routière (radar pédagogique)	500 €
- Subvention CAF pour équipements divers RAM	800 €
- Subventions potentielles voirie (amendes de police et aides département)	27 520 €
- Subventions potentielles cimetière-église (DETR columbarium)	3 711 €

En outre, n'omettons pas de rappeler que le financement peut aussi s'appuyer sur :

- Un FCTVA 2016 prévisionnel approximatif de	125 887 €
- Un encaissement prévisionnel approximatif de taxe d'aménagement pour	40 000 €
- Un autofinancement net prévisionnel 2016 de	241 104 €

• **Les dépenses dites fortement nécessaires, souhaitables ou de priorité élevée :**

- Programme « Voirie » 410 000 € : 1ère partie de la tranche conditionnelle 2 de réhabilitation des Talleries Travaux d'aménagement et de rénovations diverses (Rénovation allée Sainte Hélène, Finition de voirie route de la Grange Saint Jean, Réfection de trottoirs rue des Frères Lumière Arc-en-Sud I, Enfouissements réseaux EP et travaux d'aménagement rue des Acacias, Rénovation placettes Talleries) Forfait supplémentaire pour études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour voiries diverses et PAV.
- Programme « Espace Jean-Marie Truchot » 64 004 € : Equipement d'une borne alcootest ; 2nde partie de travaux de sécurisation extérieure de l'EJMT (jambage cuisine) ; 2nde partie de travaux d'isolation par remplacement des huisseries.
- Programme « Ecoles » 5 669 € : Acquisition de matériel et mobilier de renouvellement pour rangement et sécurisation au profit des écoles maternelle l'envol (cabane extérieure) et élémentaire des Talleries (armoire blindée) ; Travaux divers de rénovation et d'aménagement (plafonds isolant pour 2 classes à l'école maternelle du Bourg, 2ème tranche de réengazonnement de la cours de l'école maternelle du Bourg, Réfection carrelage, évier, faïence laverie et entrée du restaurant scolaire du Bourg, Changements de rideaux pour la classe de Direction et aménagement sécuritaire de l'infirmerie et changement fenêtres et volets de l'école élémentaire des Talleries
- Programme « équipements municipaux dont foncier » 19 780 € : Renouvellement des matériels espaces verts et secteur technique, Equipements divers de festivité (bancs, décorations de Noël salle de sports, marabout), Equipement électroménager local Age d'or.

- Programme « bâtiments communaux » 16 810 € : Travaux de rénovations et d'aménagement divers bâtiments communaux (Local Age d'Or : réfection tableau électrique, Préfas-bibliothèque : installation de stores opaques occultants, Mairie annexe Trouy Nord : clôture avec portail coulissant, Mairie : poursuite de rafraîchissement des bureaux avec isolation par plafonds suspendus).
- Programme « structures sportives du foot et autres » 1 800 € : Travaux de rénovation de carrelage douches collectives vestiaires football.

Ce qui constitue un total de dépenses dites souhaitables de 548 063 €. Afin de financer la totalité de ce deuxième bloc de projets, la commune ne peut s'appuyer sur aucunes autres recettes supplémentaires, que celles évoquées ci-avant.

- **Les dépenses dites nécessaires mais ventilables car de priorité relative :**

Aucune dépense de cette catégorie recensée au titre de cette année n'est retenue.

Vu le rapport et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal **INDIQUE** que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs 2016.

Modification de la délibération portant sur l'évolution législative du régime des Redevances dues aux communes pour l'Occupation Provisoire de leur Domaine Public (ROPDP) à la demande du SDE 18

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **ANNULE** la délibération N° 02-2016 du 19 janvier 2016, laquelle est remplacée par la présente délibération ; **INSTITUE** les redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et **APPLIQUE** les règles dans la limite des plafonds définis aux articles R. 2333-106-1 et suivants pour la distribution et le transport d'électricité et aux articles R. 2333-114-1 et suivants pour la distribution et le transport du gaz.

THÈME LA COMMANDE PUBLIQUE
Didier GEORGES, Adjoint délégué

Liste des marchés conclus en 2015

Décision municipale

Conformément à l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics, qui stipule que la personne publique, en l'occurrence le Maire, doit publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, le Conseil municipal a **PRIS ACTE** du bilan 2015 des marchés publics, lequel sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la ville de TROUY.

THÈME LES AFFAIRES GÉNÉRALES
Le Maire

Résiliation de la convention technique passée en 2004 avec la SAFER relative à la création d'une voie piétonnière et cyclable reliant Trouy Nord à Trouy Bourg

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal a **APPROUVÉ** la proposition de Monsieur le Maire et en conséquence **DECIDE** la résiliation la convention de concours technique signée en 2004 avec la SAFER portant sur la création d'une voie piétonnière et cyclable, reliant Trouy Nord et Trouy Bourg, le long de la RD N° 73.

LES SERVICES À LA POPULATION
Adjointe déléguée : Nadine MOREAU

THEME LA PETITE ENFANCE
Rachel TANNEUR, Adjointe déléguée

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

Délibération adoptée à l'unanimité

L'équipe du Relais a prévu l'achat d'une table à langer pour équiper l'espace mezzanine et d'une piscine à balles. A ce titre, le Service va déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour un montant de 577.00 €, soit 80% du montant HT de l'investissement. Le Conseil municipal A **APPROUVÉ** la demande de subvention.

THÈME LES ÉCOLES
Rachel TANNEUR, Adjointe déléguée

Motion portant refus de la proposition de regroupement des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire de Trouy Bourg proposée par l'Éducation nationale

Délibération adoptée à l'unanimité

Madame Sylvie LEFEBVRE, Inspectrice de l'Éducation Nationale du Cher de la circonscription Bourges-1, a souhaité rencontré Monsieur le Maire pour lui présenter un projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire du Bourg. Monsieur le Maire a pris en note ce projet sans se positionner et l'a présenté au Bureau municipal ainsi qu'aux enseignants le 9 février 2016 avec la participation de Madame Rachel TANNEUR, Adjointe déléguée aux écoles.

Il est ressorti de cette concertation une opposition formelle à une telle fusion.

Le Conseil municipal A **APPROUVÉ** la présente motion qui **AFFIRME** l'opposition de la ville, des écoles et des parents d'élèves au projet de regroupement des écoles maternelle et élémentaire du bourg ;

- Cette position se fonde sur la volonté de conserver un poste de directeur au sein de chaque école (élémentaire et maternelle) pour les motifs suivants : d'une part, le rôle de la maternelle, bien distinct de celui de l'élémentaire, vient d'être renforcé dans les nouveaux programmes et d'autre part, l'importance de la présence permanente du directeur sur site est incontournable.
- Cette position est également confortée par les conséquences éventuelles de cette fusion, estimées non souhaitables, à savoir : un lissage des effectifs élevés de la maternelle vers l'élémentaire.

Et **SOLLICITE** en conséquence l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle si la progression des effectifs déjà élevés se pérennise avec les naissances des années à venir.

Fixation du montant de la participation de la Ville en direction des familles dans le cadre de la classe de neige organisée par l'école élémentaire de Trouy Nord

Délibération adoptée à l'unanimité

L'école élémentaire de Trouy Nord organise une classe de neige pour les CM1 (18 élèves) à Valcoline du 14/03 au 21/03/2016. Le Conseil municipal **APPROUVE** la participation de la ville de Trouy au séjour susvisé pour un montant global de 633 € distribué selon un quotient familial et fixant dans un souci d'équité une base fixe de 31 € pour tous les foyers et **DIT** que la présente participation sera inscrite au Budget primitif 2016 et sera versée dès que nécessaire.

THÈME LES ASSOCIATIONS
Nadine MOREAU, Adjointe déléguée

Subvention au Groupement de Parents d'Élèves (GPE) dans le cadre de l'organisation du carnaval 2016

Délibération adoptée à l'unanimité

Le carnaval des enfants de la commune de Trouy aura lieu le 18 mars 2016. Cette manifestation est organisée par le Service Enfance Municipal de Trouy en partenariat avec le Groupement de Parents d'Élèves et comprend généralement un défilé dans les rues du Bourg, suivi d'un goûter et d'un bal costumé à l'Espace Jean-Marie Truchot.

Le Conseil municipal A **APPROUVÉ** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 100 € au Groupement de Parents d'Élèves de Trouy pour l'aide apportée à l'organisation et à l'animation de ladite manifestation.

THÈME LA COMMUNICATION ÉCRITE
Nadine MOREAU, Adjointe déléguée

De la consultation pour l'impression du Bulletin municipal et du DICRIM

Décision municipale

La convention avec la CPAM n'a pas pu être signée comme convenu. En effet, la CPAM a décidé de ne plus imprimer de documents pour les collectivités. En conséquence, deux autres devis ont été demandés. Le Conseil municipal a **PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant les travaux d'impression du bulletin municipal et du DICRIM à **l'imprimerie St Amandoise** (18) pour un montant de 4 360 € HT soit 5 037 € TTC pour l'année 2016.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Adjoint délégué : Franck BRETEAU

THÈME LES TRAVAUX
Franck BRETEAU, Adjoint délégué

De la consultation N° 01-2016 portant sur la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie

Décision municipale

Le MAPA N° 02-2011 portant sur l'assistance à maître d'ouvrage (AMO) notifié le 27 juin 2011 à ICA Ingénierie Conseil en Aménagement pour une durée maximale de 4 ans est arrivé à échéance au 28 septembre 2015. Les missions confiées à ICA ont porté sur les aménagements de la route de la Chapelle, de la route de Châteauneuf (Fanal), de la rue du Mai, de l'aire de stationnement sis route de la Chapelle et les études de conception des entrées de la commune, route du Subdray, rue du Grand Chemin. Afin de respecter les règles de la commande publique, une nouvelle mise en concurrence a été réalisée auprès de 3 bureaux spécialisés. L'objet de la consultation a porté sur la mise en place d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de VRD sur une durée de 4 ans. Le Conseil municipal a **PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le contrat de maîtrise d'œuvre à ICA Ingénierie Conseil en Aménagement (18) à pour une durée de 4 ans et un montant total limité à 50 000 € HT

THÈME LES ERP
Patrick SEGAUD, conseiller municipal délégué

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal **VALIDE** l'agenda d'accessibilité déposé le 27 septembre 2015 auprès des services préfectoraux et en conséquence **AUTORISE** le Maire à le signer.

**LES RELATIONS EXTÉRIEURES (extra communales)
Et LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Adjoint délégué : Roland GOGUERY**

**THÈME BOURGES PLUS
Roland GOGUERY, Adjoint délégué**

**Modification des modalités d'organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles
Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers proposé par les services de Bourges Plus**

Par courrier du 22 janvier 2016, la Direction de l'environnement de Bourges Plus nous a informé que la commission « collecte et traitement des déchets » ainsi que le bureau communautaire ont validé le principe de réduire la fréquence des tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles à la nécessité. C'est ainsi, principalement, que les communes de Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy et Bourges (pour partie) disposeront d'une seule tournée hebdomadaire de collecte à compter du lundi 2 mai prochain. Concernant la commune de Trouy, La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages se déroulera désormais le mercredi après-midi de 13 h à 21 h. Un avis favorable a été rendu par la Ville dans la mesure où le jour de collecte est inchangé.

Par mail du 11 février 2016, la direction des Services à la Population et de l'Environnement de Bourges Plus a transmis à l'ensemble des Communes membres de la Communauté d'Agglomération : le projet de règlement de collecte des déchets ménagers et une proposition de délibération afin que chaque Conseil municipal approuve ce règlement.

Le Conseil municipal A **ARRÊTÉ** le présent règlement.

**THÈME L'AGENDA 21
Roland GOGUERY, Adjoint délégué
Olivier MAUPETIT, Conseiller municipal délégué**

Présentation du règlement du concours des « jardins potagers »

Décision municipale

Sur proposition de la Commission municipale « développement durable » chargée de mettre en place des projets ou d'encourager toutes initiatives favorisant le respect de l'environnement ; le Conseil municipal A **APPROUVÉ et ARRETE** le règlement présentant le concours des « jardins potagers »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 20h25

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO